

ATTESTATION D'APTITUDE

Détenteur de chiens de catégorie 1 et 2

Objectif : Attester l'aptitude à détenir un chien catégorisé

Sanction : Attestation d'aptitude

Durée : 7 heures

Modules :

■ Education du chien	✓
■ Comportement du chien	✓
■ Prévention des accidents	✓
■ Démonstration et mise en situation	✓

Tarif : 90 €

Documents à fournir :

- Pièce d'identité
- Carte d'identification du chien

CENTRE DE FORMATION LES 3S / RN 16 – 95720 LE MESNIL AUBRY

Siret 403880206 00038 – APE 8559B - Agrément 11950474095 – Autorisation FOR-0952026111520210586230

☎ : 01.34.09.04.49 - 06.20.14.19.67 / Mail : les3s.secretariat@gmail.com

www.les3s-formation.fr